

NOTICE SPÉCIFIQUE 2023

A.S.H.Q. DE LA FONCTION PUBLIQUE HOSPITALIÈRE ET AGENTS DE SERVICE

OUVERTURE DES INSCRIPTIONS Lundi 6 Mars 2023 sur :

www.ifsibourg.fr >> [formation/Aide-Soignant/Entrée en formation](http://www.ifsibourg.fr/formation/Aide-Soignant/Entrée%20en%20formation)

CLOTURE DE RÉCEPTION DES DOSSIERS : Vendredi 16 juin 2023 à minuit

CONDITIONS d'INSCRIPTION

Sont dispensés de l'épreuve de sélection, **les Agents des Services Hospitaliers Qualifiés de la fonction publique hospitalière** ou **les agents de service** (article 11 créé par l'arrêté du 12 avril 2021 – art.2) :

1. justifiant d'une ancienneté de services cumulée d'au moins un an en équivalent temps plein, effectués au sein d'un ou plusieurs établissements sanitaires et médico-sociaux des secteurs public et privé ou dans des services d'accompagnement et d'aide au domicile des personnes.
2. ou justifiant à la fois du suivi de la formation continue de soixante-dix heures relative à la participation aux soins d'hygiène, de confort et de bien-être de la personne âgée et d'une ancienneté de services cumulée d'au moins six mois en équivalent temps plein, effectués au sein d'un ou plusieurs établissements sanitaires et médico-sociaux des secteurs public et privé ou dans des services d'accompagnement et d'aide au domicile des personnes.

Les candidats visés au 1° et 2° sont directement admis en formation sur décision du directeur de l'institut de formation concerné, dans les conditions prévues au II de l'article 12.

CONSTITUTION DU DOSSIER

- une **copie de votre carte d'identité valide** (recto et verso).
- la **fiche d'inscription** complétée avec précision, datée et signée (à télécharger sur le site internet)
- une **photographie** d'identité agrafée à la fiche d'inscription.

- **une attestation de l'employeur** justifiant pour les ASHQ :
 - d'une ancienneté de services cumulée d'au moins un an en équivalent temps plein, effectués au sein d'un ou plusieurs établissements sanitaires et médico-sociaux des secteurs public et privé ou dans des services d'accompagnement et d'aide au domicile des personnes.

- **une attestation de l'employeur** justifiant pour les agents de service :
 - à la fois du suivi de la formation continue de soixante-dix heures relative à la participation aux soins d'hygiène, de confort et de bien-être de la personne âgée et d'une ancienneté de services cumulée d'au moins six mois en équivalent temps plein, effectués au sein d'un ou plusieurs établissements sanitaires et médico-sociaux des secteurs public et privé ou dans des services d'accompagnement et d'aide au domicile des personnes

Les fiches de salaire et les contrats de travail ne sont pas acceptés.

- un **courrier signé** par le directeur de votre établissement attestant que celui-ci prend en charge le coût de formation.

DOSSIER à DÉPOSER ou à ENVOYER à

Institut de Formation des Aides Soignants Fleyriat

900 route de Paris – CS 90401 - 01012 BOURG EN BRESSE Cedex
au plus tard le **Vendredi 16 juin 2023** (Le cachet de la poste faisant foi).

 ***Tout dossier incomplet ou non transmis dans les délais sera rejeté.*** 

INSCRIPTION DÉFINITIVE



L'inscription est définitive après réception :

- par l'IFAS → des pièces demandées dans la notice,
- par le candidat → de l'accusé de réception et du reçu validant l'inscription.

FICHE ADMINISTRATIVE 2023

ASHQ et AGENT DE SERVICE

NOM DE NAISSANCE

NOM D'ÉPOUSE

PRÉNOMS

NAISSANCE (date, lieu et numéro du département)

NATIONALITÉ

ADRESSE – *Prévenir en cas de changement d'adresse ou de téléphone*

N° et nom de la rue

Code postal – Ville

TÉLÉPHONE(S) (obligatoire) Fixe **Portable**

Ces numéros resteront confidentiels

MAIL (obligatoire)

écrit de manière lisible – attention aux points, tirets, traits de soulignement.

NIVEAU D'ÉTUDES

DERNIER DIPLOME OBTENU

Nom et adresse de votre employeur

Je soussigné(e), atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements mentionnés sur ce document et accepte sans réserve le règlement.

Date et signature du candidat,